



Dossier - Finances publiques (5/5)

Lecture critique de la LF 2019 & Recommandations

Lecture critique de la LF 2019

S'il est généralement admis que le rôle primordial de la fiscalité est de générer, de la manière la plus neutre et avec le moins de distorsions possibles, des recettes nécessaires au budget de l'Etat, la fiscalité ne remplit pas ce rôle dans le cadre du budget 2019. La multiplication des exonérations et des régimes dérogatoires demeure en 2019. Ce qui constitue une source de distorsions et d'allocation inefficace des investissements et des ressources.

On assiste, en outre, à une absence de corrélation entre les recettes fiscales et le taux de croissance économique. Comme l'ont montré Gwartney & Lawsan (2006), des taux d'impositions très élevés peuvent affecter la croissance économique de trois façons :

- i. Décourager l'effort de travail ;
- ii. Fausser les signaux de prix et encourager les individus à substituer des biens moins souhaités mais fiscalement déductibles contre les biens plus désirés et fiscalement non déductibles ; et,
- iii. Réduire les initiatives privées et la volonté d'investir dans le capital physique et humain.

Sur le plan budgétaire, on constate des incohérences dans le cadre de la LF 2019 :

1. Les autorités publiques ont procédé à un ajustement des finances publiques pour limiter le déficit budgétaire et ont décidé, par contre, d'augmenter la consommation publique (dépenses de matériel et diverses) ;
2. Le Gouvernement a déclaré qu'il soutient l'économie nationale par le soutien de la demande intérieure. Ce qui correspond réellement à un soutien des économies étrangères et non pas de l'économie nationale. Pire encore, l'Etat consomme des produits d'équipements importés et les ménages satisfont la moitié de leurs besoins par des importations (soit l'équivalent de 74% du revenu des ménages marocains) ;
3. Des failles entachent toujours la structure du budget. En effet, nous assistons à une épargne publique trop faible. Il est absurde de développer l'épargne globale sans l'épargne de l'Etat. L'épargne est faible parce que le budget de fonctionnement absorbe la part du lion. Cette situation malsaine pousse le gouvernement à s'endetter pour financer sa consommation publique. Un article de loi organique des finances de 2015 est supposé encadrer artificiellement cette tendance.

Sur le volet fiscal, des incohérences soulevées sont comme suit :

1. Le poids de l'impôt sur les sociétés (IS) est supporté par une minorité d'entreprises et l'impôt sur les revenus (IR) repose pour l'essentiel sur les revenus salariaux dans le secteur formel. En effet, 82% des recettes de l'IS proviennent de la performance de 2% des sociétés et 73% des recettes de l'IR sont perçues sur les salariés du secteur public et privé. Il faut par ailleurs noter la faible contribution des personnes physiques non salariées (commerçants, entrepreneur exerçant à titre individuel, professions libérales) dans l'IR global ;



2. Augmentation du taux de la cotisation minimale et absence de mesure de relance de l'investissement dans la LF 2019 ;
3. 70% des entreprises déclarent des déficits pourtant continuent toujours à fonctionner. Ceci veut dire que l'évasion fiscale demeure importante ; et enfin,
4. Le niveau bas du taux de recouvrement des créances publiques. il convient de collecter d'abord l'impôt avant d'augmenter les taux.

Recommandations

1. Poursuivre le redressement budgétaire en vue de ramener le déficit budgétaire à moins de 3% du PIB et la dette du Trésor à moins de 60% du PIB d'ici 2021 à travers la réduction des dépenses publiques et l'élargissement de l'assiette fiscale et des exonérations et régimes dérogatoires. En outre, les assises fiscales, qui viennent à grands pas, devraient corriger les défaillances du système fiscal actuel en le rendant plus efficace, plus équitable et compatible avec un modèle économique de promotion de l'offre encourageant les facteurs de production et décourageant la consommation ;
2. Se désendetter, vis-à-vis des institutions internationales publiques et privées, pour placer les finances publiques sur une trajectoire soutenable et optimiser l'utilisation des appuis budgétaires que ces organismes accordent au Maroc. Ce désendettement permettrait de préserver la souveraineté économique de notre pays ;
3. Rendre la dépense publique efficace et renoncer aux dépenses qui ne donnent pas de résultats ou d'effets macroéconomiques. Ceci passerait notamment par la mise en place des structures dédiées à l'évaluation des politiques publiques ;
4. Produire rapidement des statistiques des finances publiques consolidées, y compris celles de la dette publique des administrations centrales et locales ;
5. Réguler l'investissement à travers le choix des investissements publics rentables et orienter les investissements des marocains ou des IDE vers les secteurs productifs : agriculture, industrie et énergie.